

Votre contact service client

nutrition@eurofinsfr.com
 +332 72 25 62 70
 Du lundi au vendredi de 9H00-12H30 & 13H30-18H00
www.eurofins.com

Echantillon n° : 968-2023-00233020
 Commande n° : 968-2023-041544
 Code client : A00469024XNX
 Date de réception : 08/01/2024
 Date de mise en analyse : 08/01/2024
 Date de fin d'analyse : 13/01/2024
 Température de réception : Température ambiante

Destinataire de copie : A. MAALIKI (NUTRIMEA)

Client :

NUTRIMEA

20 rue des Petits Champs
 75002 Paris
 France

Plastimea SA

TVA BE0839 422 855 Comptabilite
 112, Rue Saint-Denis
 1190 Forest
 Belgium

Informations fournies par le client

Référence Client : 1- Biotine - PDC

Type de Container : Emballage commercial

N° lot : XXXXXXXXXX

Biologique : Faux

Déclaration de conformité

Sur la base des analyses réalisées et des valeurs de référence en notre possession (normes, codes de pratique, littérature scientifique, résultats mesurés sur des produits de référence, etc.) :

La teneur observée en plomb est inférieure à la teneur maximale acceptable dans les produits destinés à l'alimentation humaine pour les compléments alimentaires (3 mg/kg).

La teneur observée en cadmium est inférieure à la teneur maximale acceptable dans les produits destinés à l'alimentation humaine pour les compléments alimentaires (1 mg/kg).

La teneur observée en mercure est inférieure à la teneur maximale acceptable dans les produits destinés à l'alimentation humaine pour les compléments alimentaires (0.1 mg/kg).

législation métaux lourds : Reg. 2023/915.

Commentaires relatifs à la déclaration de conformité :

Déclaration de conformité non couverte par l'accréditation

La conclusion / déclaration de conformité prend seulement en compte les résultats des paramètres pour lesquels un critère est édité.

-Pour la microbiologie des aliments, la microbiologie et la chimie des eaux : Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.
 -Pour la chimie des aliments : Pour déclarer ou non la conformité, l'incertitude associée au résultat a été ajoutée ou retranchée de façon à obtenir sans conteste un résultat opposable aux spécifications ou à la réglementation en vigueur afin de privilégier le risque client. Elle n'a pas été prise en compte dans le cadre des référentiels qui intègrent déjà les incertitudes de mesures ou sur demande explicite du client.

Code	Paramètres [Méthode]	Résultats
Portion analytique		
Analyses élémentaires		
J1001	Préparation échantillon pour AAS/ICP [DIN EN 13805 (2014-12), mod., Digestion micro-ondes]	
YL	préparation d'échantillon (1)	done
J8306	Plomb (Pb) [DIN EN 15763:2010 (2010-04), mod., ICP/MS]	
YL	Plomb (1)	0,14 ± 0,05 mg/kg
J8308	Cadmium (ICP-MS) [DIN EN 15763:2010 (2010-04), mod., ICP/MS]	
YL	Cadmium (Cd) (1)	0,06 ± 0,01 mg/kg
JCHG2	Mercure (Hg) - ICP-MS [DIN EN 15763:2010 (2010-04), mod., ICP/MS]	
YL	Mercury (Hg) (1)	< 0,005 mg/kg

Notes explicatives

(1) La détermination a été sous-traitée à Eurofins WEJ Contaminants GmbH (HH), DE

Informations sur l'accréditation

YL : Seuls les paramètres avec ce préfixe sont couverts par l'accréditation

DIN EN ISO/IEC 17025:2018 DAkkS D-PL-14602-01-00 (Portée sur <https://www.dakks.de/as/ast/d/D-PL-14602-01-00.pdf>)

Ce document ne concerne que l'objet soumis à l'essai ; sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les essais et rapports sont réalisés conformément à nos conditions générales de vente disponibles sur demande.

Les essais sont identifiés par un code de 5 caractères dont la description précise est disponible sur demande.

Le laboratoire est exonéré de responsabilité dans le cas d'informations fournies par le client et pouvant affecter la validité des résultats.

Dans le cas où le laboratoire n'est pas en charge de l'étape d'échantillonnage, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel que reçu ou pris en charge.

Nantes, 15/01/2024



Valérie Archevêque +33 (0)251825546